



**Avis des Elus du CSE Siège de France Télévisions sur l'Information-
Consultation portant sur la dérogation du temps de travail du personnel
assurant l'opération des Victoires de la Musique 2024
(Point n°8)**

Vendredi 9 février se dérouleront en direct Les Victoires de la Musique.

Pour couvrir cette opération, France télévisions va mobiliser ses équipes dès le 7 février avec l'installation du car à la Seine Musicale à Boulogne- Billancourt et le début des répétitions dès le lendemain.

Pour la réalisation de cette opération, la direction formule aux élus une demande de dérogation jusqu'à 60 heures.

Les élus prennent acte et demandent un retour sur le réalisé.

Paris, le 25 janvier 2024.

Nombre de votants : 24 voix

Pour : 24 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix